

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-222
Occupation du domaine public
Rue du Faubourg

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de l'EURL Achotte Ludovic;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'EURL Achotte Ludovic est autorisée à installer un échafaudage au 106 rue du Faubourg, en raison des travaux de réfection de toiture du mardi 12 novembre au vendredi 20 décembre 2024.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'EURL Achotte Ludovic qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'EURL Achotte Ludovic devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : L'EURL Achotte Ludovic, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.